



2xmoinscher virement du porte-monnaie vers le compte bancaire

Par **tomoyo255**, le **03/03/2011** à **12:23**

Madame, Monsieur, Maître,

Suite à l'achat par l'intermédiaire de 2xmoinscher (Tokers SA) d'un ordinateur d'un montant de 390€ (+ 5€ d'assurance) payé par carte bancaire et annulé par le vendeur, je n'ai pas été remboursé sur mon compte bancaire, mais sur un "porte-monnaie" sur le site 2xmoinscher.

J'ai demandé à me faire rembourser sur mon compte : on m'a répondu d'aller sur une page du site permettant de virer l'intégralité du solde du porte-monnaie vers son compte. Pour ce faire, on est invité à saisir les coordonnées bancaires.

Cependant, il est difficile de comprendre comment provoquer le virement : parfois il dit qu'il aura lieu si l'on verse de l'argent sur le porte-monnaie, parfois le contraire est mentionné. Bref, difficile de penser que le manque de clarté du site n'est pas volontaire de leur part. En effet, pourquoi ne propose-t-il pas une simple boîte de saisie du montant à virer et bouton "Effectuer le virement immédiatement" ?

Je ne connais pas mes droits. Pouvez-vous me dire de quels leviers je dispose pour les contraindre à me rembourser.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Maître, mes salutations distinguées.

--

Thibaud TOURNEUR